Communiqué du collectif ASCT

Nouvel Outil de Commande

La Direction contrainte d'ouvrir des chantiers de négociations....

Les militants CGT des ECT réunis le 1 février 2007 à Paris ont analysé les résultats du bilan de l'expérimentation du nouvel outil de commande.

Ce bilan a été présenté le 30 janvier 2007 par la Direction des Trains aux organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC , SUD RAIL, UNSA, CFE/CGC.

Porteuse des exigences sociales des ASCT, l'action de la CGT depuis le départ de ce dossier a été la défense de leurs intérêts spécifiques. Et c'est toujours avec cette volonté qu'elle s'est rendue à cette réunion.

UN PREMIER BILAN CONTRASTE ET INACHEVE

La direction reconnaît la pertinence des interventions régulières des représentants CGT dans les établissements qui dénoncent les journées non tenues, le sous équipement des trains, les dévoiements…

Pour la CGT, les premiers enseignements de l'expérimentation présentés par la direction sont contrastés.

Nous observons à ce jour sur les sites expérimentaux des difficultés dans la fiabilité technique de l'outil et ses capacités à répondre aux impératifs de la production en opérationnel.

Par contre, sur l'analyse des roulements produits et hormis quelques points négatifs, pour lesquels la direction prévoit les corrections nécessaires sur l'outil, l'équité semble globalement réalisée.

La CGT a rappelé à la direction, lors de cette réunion, l'attachement des personnels à leurs actuelles garanties collectives. De plus, les premiers enseignements de l'expérimentation ne démontrent toujours pas un plus pour les ASCT.

Aussi, la CGT a rappelé ses revendications sur l'amélioration des conditions sociales touchant à l'emploi, les conditions de vie et de travail, la rémunération et les instances représentatives du personnel.

Face aux argumentations développées et aux exigences revendicatives qui s'expriment dans les ECT, la Direction a été contrainte d'annoncer de nouveaux engagements sur la production et sur l'évolution de la rémunération. A cette fin, elle réunira les organisations syndicales mi-février.

1. Sur l'évolution de la rémunération, elle annonce trois thèmes :

1. Une mesure destinée aux agents de réserve
2. Une mesure sur la prime de travail
3. Une mesure sur le niveau de pension de retraite.

Concernant le dossier gestion de la production, la direction reconnaît que la mise en œuvre de l'expérimentation en ECT ne s'est pas réalisée selon le cadre défini lors de la réunion du 17 décembre 2006. A ce titre 2 grands principes seront confirmés aux directeurs d'établissement :

2. La direction rappelle qu'elle s'engage sur :

- Le respect du RH 0077 et l'accord sur les 35 heures.
- L'élaboration d'un référentiel national décliné en local, cadrant le fonctionnement de l'outil, l'organisation du travail, validé en CHSCT et transmis à l'inspection du travail.
- L'intégration des accords locaux dans le paramétrage.
- Le maintien de l'identité des roulements actuels et les principes d'affection des agents en vigueur dans les établissements.
- La création de règles d'équité collective pour les agents en roulement et à la réserve négociées sur la base du référentiel national et validées en CHSCT.
- La prise en compte dans le calcul du RCM des jours d'inaptitude temporaire liés aux maternités.

3. La direction rappelle quelle doit être l'organisation cible :

Organisation actuelle	Organisation envisagée
Agents en roulement	
Des ASCT affectés sur des roulements en fonction des grades et des activités.	La méthode d'affectation reste identique.
Des journées types par roulement présentées en CHSCT ou commission roulement.	Le principe reste identique.
La répartition des journées types et des repos est négociée en CHSCT ou commission roulement et intégrée dans une grille collective.	La répartition des journées types et des repos est négociée sur la base de critères d'équité définis préalablement en CHSCT et intégrée dans des roulements individuels.
En règle générale, une visibilité du roulement d'environ 6 mois décroissante sur la durée du service.	Une visibilité du roulement glissante et permanente sur 3 mois maxi/2 mois mini.
Une visibilité des repos variable selon les ECT allant de la durée du service (6 mois environ) à 1 an.	Une visibilité des repos glissante et permanente sur 9 mois maxi/6 mois mini.
Pas de notion de desiderata paramétrable sous OMEGA.	Possibilité pour les ASCT de formuler des « desiderata » sur leur utilisation selon un cadre défini en CHSCT.
Agents en réserve	
Environ 30% d'agents pour assurer la réserve.	L'intégration d'un volume de charges (VM, FP, Congé, etc …) dans les roulements, permet d'intégrer plus d'agents au roulement.
Une visibilité des repos variable selon les ECT allant de 3 mois à 1 an.	Une visibilité des repos glissante et permanente sur 9 mois maxi/6 mois mini.
Sur l'utilisation de la réserve, pas d'équité paramétrable sous OMEGA.	Possibilité de paramétrer des règles d'équité.
Pas de notion de souhait paramétrable sous OMEGA.	Possibilité de formuler des souhaits sur leur utilisation selon un cadre défini en CHSCT.

De plus, suite à nos demandes pour consolider le rôle des instances de représentation du personnel, la direction met à l'étude, d'ici la négociation de mi-février, une proposition visant à renforcer les moyens d'intervention et de contrôle des délégués aux comités régionaux du travail.

A partir des éléments nouveaux annoncés, la CGT se rendra à la négociation porteuse des exigences des ASCT. Fidèle à sa démarche, la CGT informera les ASCT et soumettra à leur appréciation le résultat de cette négociation.

Les militants de l'ensemble des ECT appellent les ASCT à se mobiliser lors de la manifestation unitaire des cheminots à Paris le 08 février pour peser le plus possible sur le contenu des négociations de mi-février.

Montreuil, le 02 février 2007